



Fort-de-France le 26 septembre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Objet : Dépôt de sifflet des arbitres dans la pratique Futsal

Le Conseil de Ligue de la Ligue de Football de Martinique a pris acte d'un courriel de l'UNAF (Union nationale des arbitres français) section Martinique en date du mercredi 25 septembre courant dans lequel il est annoncé une action de certains arbitres officiant en pratique Futsal. Cela voudrait se traduire par un « dépôt de sifflet » prenant effet dès ce week-end.

Nous regrettons cette décision qui survient en ce début de saison dans un contexte financier difficile pour notre discipline et pas seulement pour elle mais pour l'ensemble des ligues et comités sportifs que nous connaissons tous.

Les bonnes relations que la gouvernance de la ligue entretient avec l'UNAF et la plupart des arbitres Futsal auraient dû permettre d'éviter cette extrémité.

D'abord, nous souhaitons dire pour éviter toute incompréhension que l'indemnité de match de 35€ validée par le conseil de ligue pour l'arbitrage Futsal depuis 2 ou 3 ans reste et demeure en vigueur pour cette saison. Le règlement de la pratique Futsal fera l'objet en parallélisme des formes d'une mise à jour en assemblée générale. Cette précision a été clairement expliquée aux arbitres concernés avant le début des compétitions.

Ensuite, nous confirmons que les reliquats de sommes dues pour la fin de saison 2023-2024 au moins jusqu'au mois d'avril ont été mandatés et seront payés incessamment. Nous souhaitons simplement rappeler que plusieurs de nos bénévoles sont en souffrance du fait des difficultés de trésorerie actuelles de la ligue de football en lien avec des soldes de subventions publiques à percevoir. Les arbitres Futsal seront de ce fait parmi les premiers à avoir une régularisation de leur situation.

Concernant les désignations faites sur des tournois organisés par des opérateurs hors compétitions de ligue, nous étudions les situations particulières en sachant que souvent la problématique relève de difficultés de remontée des états de service.

Il faut savoir que les contrôles auxquels nous sommes soumis de la part de nos experts nécessitent de plus en plus une certaine rigueur dans nos procédures.

La composition de la commission Futsal relève de la seule responsabilité du CDL conformément aux dispositions de nos statuts. Elle a toujours été transparente en liaison avec les acteurs.



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE



Affiliée à :
Fédération Française de Football (FFF)
Caribbean Football Union (CFU)
Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (CONCACAF)

Le président Bruno Bonnard n'a pas souhaité continuer sa mission et nous avons demandé au vice-président Axel DOLLIN d'assumer la continuité jusqu'à la nomination d'un président et même mieux jusqu'à la nomination d'une nouvelle commission après le renouvellement du CDL d'ici quelques jours.

Nous rappellerons à toutes fins utiles que pour diverses raisons, il a toujours été très difficile de trouver des personnes volontaires pour assumer la responsabilité de la présidence de cette commission. Plusieurs bénévoles ont ces dernières années abandonné la fonction face à la complexité de la gestion de la pratique avec il ne faut pas se le cacher la percussive de personnalités à fort caractère dans l'environnement du Futsal.

La désignation des arbitres pour les déplacements relève de la validation finale du conseil de ligue après avis des commissions Futsal et surtout de la commission régionale des arbitres. Le Futsal fait figure en la matière de privilégié par rapport aux autres pratiques.

Enfin, nous n'avons pas pu avec la charge actuelle des agendas des uns et des autres y compris liée à des difficultés familiales ou personnelles organiser une réunion avec les clubs, les arbitres et autres acteurs mais cela se fera dans les meilleurs délais.

De tout ce qui précède et en toute bonne foi nous ne comprendrions pas que nous ne puissions pas obtenir l'indulgence de nos amis arbitres pour officier sur les matchs de ce début de saison.

Les membres du conseil et les collaborateurs salariés restent à disposition des acteurs du Futsal pour échanger sur ces questions dans l'intérêt supérieur de la discipline.

Contact : Samuel PEREAU président +596 696 83 10 10 / Jean-Claude VARRU secrétaire général +596 696 45 32 45